

Siret : 83430757100010 Code Naf : 4791A
Urssaf/Msa : 937000002063926659

Matricule : 00002
N° SS : 193051300118647

Emploi :
Statut professionnel : Ouvrier

Monsieur Benjamin OLIVEIRA
803 chemin de la Canaou
13120 GARDANNE

Entrée : 01/07/2025 Sortie : 31/07/2025
Ancienneté : 6 ans et 5 mois 14/01/2019

Convention collective : Commerce à distance et du E-commerce

Éléments de paie					Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Salaire de base					151.67	11.8800		1 801.84			
Absence complète					- 151.67	11.8800	1 801.84				
Absence non rémunérée 010725-310725											
PERIODE NON REMUNEREE											
Remboursement Prévoyance					621.69	50.0000		310.85			
REGUL PRIME ANNUELLE					- 0.01	1.0000	0.01				
Prime annuelle								0.01			
--- Fin de contrat ---											
Salaire brut								310.85			
Santé											
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès									310.85	13.0000	40.41
Complémentaire - Incap. Inval. Décès					310.85	0.4400	1.37		310.85	0.4400	1.37
Accidents du travail & mal. professionnelles									310.85	1.4400	4.48
Retraite											
Sécurité Sociale plafonnée					310.85	6.9000	21.45		310.85	8.5500	26.58
Sécurité Sociale déplafonnée					310.85	0.4000	1.24		310.85	2.0200	6.28
Complémentaire Tranche 1					310.85	4.0100	12.46		310.85	6.0100	18.68
Famille									310.85	5.2500	16.32
Assurance chômage									310.85	4.2500	13.21
Autres contributions dues par l'employeur											
Autres contributions dues par l'employeur									310.85	1.6460	5.11
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu					306.78	6.8000	20.86				
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu					306.78	2.9000	8.90				
Total des cotisations et contributions							66.28		132.44		
Remboursement Prévoyance					621.69	50.0000		310.85			
Montant net social					555.42						
Net à payer avant impôt sur le revenu								555.42			
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie					4.57						
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS					564.32	0.0000	0.00				
Taux personnalisé											
Net payé								555.42			

FK2
114 Avenue des Chassens
13120 GARDANNE

Siret : 83430757100010
Code Naf : 4791A

Reçu pour solde de tout compte

Je soussigné, Monsieur OLIVEIRA Benjamin (Matricule: 00002),

demeurant 803 chemin de la Canaou
13120 GARDANNE

reconnais avoir reçu ce jour, par Chèque,
de FK2
114 Avenue des Chassens 13120 GARDANNE

pour solde de tout compte la somme nette de *****555.42 Euros soit, en toutes lettres
*****Cinq cent cinquante cinq euros et quarante deux centimes*****
correspondant à mon bulletin de paie du mois de Juillet 2025.

Cette somme m'est versée en paiement des éléments suivants, étant précisé que les montants
sont indiqués avant déduction des éventuelles cotisations et contributions salariales :

Salaire de base	1 801.84
Absence complète	- 1 801.84
Remboursement Prévoyance	310.85
REGUL PRIME ANNUELLE	- 0.01
Prime annuelle	0.01
Remboursement Prévoyance	310.85

Conformément à l'article L.1234-20 du Code du travail, je reconnais être informé de la possibilité
de dénoncer ce reçu pour solde de tout compte dans les six mois suivant sa signature par lettre
recommandée.

Passé ce délai, je ne pourrai plus contester les sommes qui y sont mentionnées.

Le présent reçu pour solde de tout compte a été établi en deux exemplaires, dont un m'est remis.

Fait à GARDANNE le 31/07/2025

Signature de l'employeur précédée de la mention
"Bon pour règlement des sommes indiquées"

Signature du salarié précédée de la mention
"Bon pour acquit des sommes sous réserve d'encaissement"

FK2
114 Avenue des Chassens
13120 GARDANNE

Siret : 83430757100010
Code Naf : 4791A

Certificat de travail

Je soussigné(e), KEHRES Frédéric,
Agissant en qualité de Président
Certifie avoir employé Monsieur OLIVEIRA Benjamin (Matricule: 00002)
Demeurant à 803 chemin de la Canaou
13120 GARDANNE

En qualité de :
Du 01/07/2025 au 31/07/2025 :

Soit une durée d'emploi du 01/07/2025 au 31/07/2025

Sous réserve de justifier du bénéfice de l'assurance chômage auprès de l'organisme, en application de l'article L.911-8 du code de la sécurité sociale, vous pourrez bénéficier à titre gratuit de la portabilité des garanties au titre des risques :
- liés au décès, incapacité de travail ou invalidité (prévoyance),

pour la durée de la situation de chômage et dans la limite de 12 mois (1).

(1) durée du dernier contrat de travail (ou des derniers contrats de travail consécutifs au sein de notre entreprise), sans pouvoir excéder 12 mois.

Fait à GARDANNE le 31/07/2025

Signature précédée du nom et de la qualité du signataire :
KEHRES Frédéric
Président